



Contestation sur un trop verser de la secu

Par **albisia**, le **27/02/2015** à **09:08**

mon epouse c est retrouvée en arret maladie pendant 3 ou 4 mois,avant d etre reconnue par le medecin de la secu ,en accident de travail. a partir de la ,ma femme a reçu un rappel de un peu plus de 3000 mille euro,quelque jours plus tard,mon epouse recois un courrier lui disant qu elle avait trop percu,et quelle leur devait 778.24 euros,de la ,elle leurs rembourse la somme par cheque,apres leurs avoir demandé des explications au telephone. une dizaine de jours plus tard, elle recoit sur notre compte une autre somme de plus de 3000 mille euros, ma femme prend le telephone pour avoir des explications,on lui repond que tous est normale,de ma femme de repondre,vous etes sur,et cette dame de repondre, oui oui iln y a pas d erreur,il sont a vous.ma femme a fais ensuite un temps therapeutique, et as ete arretee en tous 9 mois . il y as 3 semaines , une dame est venue sonnee a notre porte pour nous remettre un courrier,en disant a ma femme quelle etait porteuse d une mauvaise nouvelle, que ma femme devais a la secu 6372.83 euro,voila pour faire cour. j ai 2 questions a poser 1) pourquoi cette dame nous a remis ce courrier en main propre ,habituellement ce genre de courrier n est il pas envoyé en lettre commandé avec accusé de reception? 2) nous pensons avoir ete trompé par la secu ,subir un prejudiste moral,que peus ton faire ? merci de votre reponse